



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-cinquième session ordinaire

Genève, 24 et 25 octobre 1991

PROJET D'ORDRE DU JOUR REVISE

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Prolongation de la nomination du Secrétaire général adjoint
4. Examen de la conformité de la législation de l'Uruguay avec la Convention UPOV (document C/25/9)
5. Examen de la conformité de la législation de l'Argentine avec la Convention UPOV (document C/25/11)
6. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a. Exposés des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales
 - b. Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats (documents C/25/5, C/25/6 et C/25/7)
7. Compte rendu du Président sur les travaux des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Comité consultatif

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) et s'ouvrira le jeudi 24 octobre 1991 à 9 h 30.

8. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1990 (document C/25/2); rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1991 (document C/25/3).
9. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique
10. Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des Groupes de travail techniques (documents C/25/10 et C/25/10 Add.)
11. Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour l'exercice biennal 1992-93 (document C/25/4)
12. Calendrier des réunions pour 1992 (document C/25/8)
13. Election du nouveau Président du Conseil
14. Election du nouveau Vice-président du Conseil
15. Adoption du compte rendu des décisions
16. Clôture de la session

[Fin du document]